

---

Jour de séance 18

le mercredi 3 décembre 2025

*10 h*

Prière.

M. Weir (Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à s'attaquer à la liste d'attente pour une place en foyer de soins. (Pétition 5.)

---

M. Oliver, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le jeudi 4 décembre 2025, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 1, 9 et 10.

---

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi d'intérêt privé 19 et 20 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports et de l'Infrastructure et du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour le compte de capital.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 12, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments ;*  
15, *Loi concernant les prestations de pension.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 18, *Loi sur le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 18 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 18, *Loi sur le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

---

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

- 19, *Loi relative à l'Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick.*
-

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi d'intérêt privé 20, *Loi modifiant la Loi concernant certains parcs et certaines rues dans la cité de Fredericton*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi concernant certains parcs et certaines rues dans la cité de Fredericton*, est en conséquence lu une deuxième fois.

---

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que les projets de loi d'intérêt privé 19 et 20 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 19, *Loi relative à l'Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick* ;
- 20, *Loi modifiant la Loi concernant certains parcs et certaines rues dans la cité de Fredericton*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Arseneault.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Arseneault, président du comité, demande à la présidente de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

La présidente de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 12 h 7.

---

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel d'Opportunité NB  
pour 2024-2025

(1<sup>er</sup> décembre 2025).